

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du vendredi 24 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le seize octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, DORDE Maeva

Absents représentés : ARIS Georges représenté par VALLAURI Jean-Claude, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre, DUPONT Martine représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par NITART France, CHIBANI Franck représenté par SABLAYROLLES Rolande

Absents excusés : LUPOTTO Gérard, DOTTAIN Laurence

Absents : BEUGNIET Pierre, LACOUT Philippe

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 10 16

Objet :

Vente d'un terrain route de L'Eira : Cession d'une partie de terrain communal en vue d'une régularisation foncière – Parcellle issue des sections B 134 et B 1753

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 3211-1 et suivants relatifs à la gestion et à la cession des biens du domaine privé des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants ;

Vu le Règlement National d'Urbanisme applicable sur le territoire communal ;

Vu la délibération n° 24 10 18 du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2024 autorisant la régularisation foncière de la parcelle B 1753 et le déclassement du terrain concerné par délibération du 06 décembre 2024 ; en vue de permettre le transfert de propriété d'une partie de terrain communal non cadastrée d'une contenance de 186 m², située quartier Eira, 06440 L'Escarène

Vu l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale reçu le 07 octobre 2025, estimant la valeur vénale du terrain à 150 € hors taxes hors frais, avec une marge d'appréciation de 10 %, portant la valeur minimale de cession à 135 €;

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : *30/10/2025*

| |
|----------------------------------|
| AR Prefecture |
| 006-210600573-20251024-281016-DE |
| Reçu le 29/10/2025 |
| Publié le 29/10/2025 |

Considérant que le terrain concerné, en nature de talus inconstructible, n'est pas destiné à recevoir une construction et qu'il est situé en limite de propriété de la parcelle privée précitée

Considérant qu'il convient de procéder à la régularisation foncière par cession de cette surface au propriétaire riverain, afin d'assurer la cohérence du parcellaire et la gestion rationnelle du domaine communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

- Décide de céder au propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°1753 un terrain communal non cadastré d'une superficie de 186 m², situé quartier Eïra, au prix de 135 €, conformément à l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale.

- Autorise le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous documents y afférents, et à effectuer les démarches administratives nécessaires à la régularisation cadastrale et foncière du bien.

-Précise que tous les frais de bornage, d'acte et de publicité foncière seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 18

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges représenté par VALLAURI Jean-Claude, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, NITART France, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre , ROMERO Muriel, DUPONT Martine représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par NITART France, SIMON Raphael, CHIBANI Franck représenté par SABLAYROLLES Rolande, DORDE Maeva

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 30/10/2025

LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



| |
|----------------------------------|
| AR Prefecture |
| 006-210600573-20251024-201016-DE |
| Reçu le 29/10/2025 |
| Publié le 29/10/2025 |